

02A-212002760-20160326-DELIB1615-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2016

Publication : 15/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Commune de Serra di Ferro

Cumuna di Serra di

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 26 mars 2016****Présidence : Monsieur Antoine GIORGI**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9

Date de la convocation
15 mars 2016

N° 16/15**Objet : convention avec la SNSM pour le recrutement de nageurs-sauveteurs.**

L'an deux mil seize, le 26 mars, à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune de Serra di Ferro s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Marie-Pierre BARTOLI

Présents : Monsieur Jean ALFONSI, Monsieur Dominique BARTOLI, Madame Martine CHIARELLI, Monsieur Antoine GIORGI, Monsieur Jérôme LEONETTI, Ilana PERETTI, Monsieur Jean-Baptiste SANTONI, Monsieur Martin VALENTINI

Absent ou excusé : Monsieur Olivier BURESI, Madame Coralie MANCINI

Pouvoirs : Madame Marie-Pierre BARTOLI a donné pouvoir à Monsieur Antoine GIORGI

Secrétaire : Monsieur Jean ALFONSI

Le Maire informe le Conseil Municipal de sa volonté de renforcer la sécurité des plages.

D'une part, il rappelle qu'une convention triennale a été signée avec les communes de Campomoro, Propriano, Olmeto et Coti-Chiavari avec la SNSM pour la mise en place d'un poste d'intervention maritime assurant la sécurité des usagers des plages et de la mer du 20 juin au 20 septembre.

D'autre part, il propose que la commune conventionne avec la SNSM, pour une durée de trois ans, afin de procéder au recrutement de deux nageurs sauveteurs, en juillet et en août, pour réaliser sa mission de service public de surveillance de la baignade aménagée.

Ce personnel sera recruté par la commune pour deux mois, du 1^{er} juillet au 31 août.

En outre, la commune bénéficiera du conseil en matière de sécurité de la part de la SNSM.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés d'accepter sa proposition.

Fait et délibéré en Mairie pour les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme.



M.P. BARTOLI
Maire Adjoint

Commune de Serra di ferro
Cumuna di Sarra di Farru
Conseil Municipal

Samedi 26 mars 2016 - 17h00

Délibération 16/15



NOM	PRENOM	EMARGEMENT
GIORGI	Antoine	
BARTOLI	Marie-Pierre	
ALFONSI	Jean	
LEONETTI	Jérôme	
BARTOLI	Dominique	
BURESI	Olivier	ABSENT
CHIARELLI	Martine	
MANCINI	Coralie	ABSENTE
PERETTI	Ilana	
SANTONI	Jean-Baptiste	
VALENTINI	Noel Don Martin	